

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Brumaire, an IX.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Et avec le Feuilleton, 1 fr. 50 cent. de plus par trimestre pour les d'ariemens. Ce Feuilleton contient l'annonce des spectacles, des détails sur les pièces nouvelles, les débuts des acteurs & des avis.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscript<sup>rs</sup>. sans augmentation de prix.

S'adresser, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 425, butte des Moulins, à Paris.

## ITALIE.

De Florence, le 1<sup>er</sup> novembre (10 brumaire).

Le lieutenant-général Dupont est de retour de Livourne ici depuis le 29. Hier au soir arriva également d'Arezzo, & en dernier lieu de Sienne, le général de division Monnier.

Voici un arrêté pris par ce général le 28 vendémiaire : « Monnier, général de division, commandant la première division de l'alle droite, considérant que la ville d'Arezzo, coupable de tous les délits commis par les brigands contre l'Italie & la nation française, & excitée par la frénésie & le fanatisme, a nourri dans ses murs le feu de l'insurrection pendant le cours de ces deux années, ordonne :

» La citadelle & les murs de la ville d'Arezzo seront rasés.

» Charge le citoyen Boischevalier, officier du génie de la division, de l'exécution du présent ordre ».

## ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre particulière écrite de Hambourg, le 7 novembre (16 brumaire).

Parmi les personnes qui se sont empressées de faire leur cour à l'amiral Nelson & à lady Hamilton, il est juste de distinguer l'ex-général Dumouriez, autrefois très-ennemi des Anglais, & qui, à l'époque très-récente de leur querelle avec le Danemarck, demanda d'être employé contre eux, si la guerre éclatoit; mais qui, avec sa souplesse ordinaire, s'est replié ensuite dans le parti britannique. Son pèlerinage à Mittau, son voyage à Pétersbourg, ses offres brillantes aux deux cours, & l'accueil de Louis XVIII, lui ont persuadé qu'il étoit déjà un petit North, & lui ont donné l'occasion de le dire à tout le monde. Il a repris faveur par-là auprès des royalistes & des aristocrates, ou soi-disant tels. Il a donc été facile à Dumouriez de se faire inviter à un déjeuner que le baron de Breteuil a donné à Nelson, & où le héros du Nil a donné l'accablade au héros de Gemmappe, ce qui est tout simple; mais une scène très-plaisante que Dumouriez raconte ingénument à qui veut l'entendre, est celle qui s'est passée chez lady Hamilton, un soir qu'elle te-

noit cercle. Elle chantoit le fameux *God save the king* (*Dieu conserve le roi*) : lorsqu'elle arriva à un couplet peu flatteur pour des Français, lord Nelson l'arrêta, en lui mettant la main sur la bouche. Dumouriez qui s'extasioit sur le chant de lady Hamilton, sans songer que le choix du morceau ressembloit beaucoup à une épigramme contre le général à bonnet rouge, & que le mouvement du général anglais étoit une assez forte critique de la position où le général français s'étoit mis sans nécessité; Dumouriez, touché, pénétré de reconnaissance, sans doute, parut un moment avoir ses yeux mouillés de pleurs. Lady Hamilton qui croit voir briller les larmes d'un royaliste, d'un homme plein d'amour pour son pays, pleure d'attendrissement; Nelson se met à pleurer par sympathie; le vieux chevalier Hamilton, relégué dans son coin, pleure de compagnie, & voilà que tous les quatre admirent leur excellent cour. Lady Hamilton, toujours en scène, essuie tendrement de son mouchoir les larmes de l'amiral, puis légèrement celles de son époux, puis affectueusement celles de Dumouriez, puis délicatement les siennes; & alors Dumouriez, un genou en terre, demande, comme une grâce, que la belle lady lui donne ce mouchoir. L'attendrissement redouble, la faveur est accordée; & Dumouriez recevant ce mouchoir avec un saint respect, se retire pour aller méditer dans le recueillement sur les miracles du destin, qui a daigné réunir en sa faveur, dans le même mouchoir, des reliques de tant de grands personnages. Tous ceux qui ont quelque foi dans les siennes, peuvent voir, toucher, baiser même le fameux mouchoir, & entendre de sa bouche cette anecdote. Ne seroit-ce pas là un joli sujet de caricature? &c.

De Francfort, le 10 novembre (19 brumaire.)

S. M. impériale a nommé M. le baron d'Albini commandant de l'ordre de Saint-Stephan, & lui a fait remettre la croix & un billet qu'elle lui a écrit par l'électeur de Mayence.

Le général Klenau est nommé feld-maréchal-lieutenant. Depuis quelques jours il se trouve à Francfort un commissaire de l'armée du Rhin, pour toucher la contribution; il a déjà reçu 150 mille fr. Le gouvernement français, toujours juste, a demandé, pour comptant, la reconnaissance de 500 mille fr., imposée & touchée par Baraguay-d'Hilliers, & a ordonné d'attendre sa décision ultérieure pour presser la rentrée de ce qui reste.

M. Wussakowich, ici-devant chargé des affaires de Russie à Francfort, vient de mourir à Pétersbourg. On croit que c'est de chagrin, ayant été rappelé de son poste il y a deux ans.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Lunéville, le 23 brumaire.

Le ministre français donna avant-hier à dîner au ministre autrichien, qui le lui rendit le lendemain. On a placé des



réverbères au château, & on en placera successivement dans la ville, en commençant par les rues les plus fréquentées. Les télégraphes du Donjon & de la côte de Coye sont en activité.

Il n'y a encore dans cette ville que les légations de France & d'Autriche : mais il y arrive de tous côtés un grand nombre d'étrangers.

De PARIS, le 26 brumaire.

Le 28, le conseil d'état doit reprendre la discussion des listes de notabilité, & avoir, le 27, une séance extraordinaire, pour arrêter le compte que six conseillers d'état rendront le 2 frimaire, au corps législatif, de l'état des affaires de la république dans les divers départemens des ministres.

— Les comptes que les ministres préparent de leur gestion pour les neuf derniers mois de l'an 8, seront envoyés aux sections du conseil d'état corrélatives à chacun des ministres.

— Les conseillers d'état qui doivent porter la parole au corps législatif, en lui présentant ces différens comptes, sont, pour les finances, le citoyen Defermont; pour la guerre, le citoyen Lacuée; pour la marine, le citoyen Najac; pour la police, le citoyen Emeri; pour l'intérieur, le cit. Röderer; & le citoyen Bouley pour la justice.

— Le général Moreau, que l'on disoit parti le 21, étoit encore hier matin 25, chez le premier consul, pour prendre congé de lui, & partir aujourd'hui 26.

— Malgré les nouvelles, & malgré les journaux, il nous est impossible de renoncer aux espérances de paix que la volonté connue du premier consul & les négociations de Lunéville entretiennent dans tous les cœurs. Tous les esprits sont aujourd'hui convaincus qu'il n'y a plus de salut que dans la paix, & les habitans de Vienne, comme ceux de Paris, font des vœux ardens pour son retour.

*Nul a salus belli; pacem te poscimus omnes.* VIENNE.

— Les chevaux envoyés par S. M. C. au premier consul, lui furent présentés hier à la grande parade. Leurs noms, leurs tailles, leur âge, leurs formes & leur origine, tout en est remarquable. On peut en voir les détails dans le journal officiel.

— Les officiers de la garde des consuls ont pris 84 souscriptions pour l'établissement des soupes économiques.

— Le préfet de police a rendu le 19 brumaire une ordonnance relative à la vente des fruits dans les ports de Paris. Les fruits continueront d'être vendus dans la partie du port de Tournelle, qui leur est affectée. Il est défendu à toutes personnes d'aller au devant des bateaux de fruits, & de vendre les fruits par batelées. Il ne doit être mis en vente que des fruits bons & non défectueux. Ils seront visités par le commissaire des halles & marchés, &c. . . . Cette ordonnance, en quinze articles, se compose en partie des ordonnances de 1672 & de 1778, & de la loi du 19 juillet 1791.

— En conséquence d'un arrêté du ministre de l'intérieur, les plans pour le monument à élever sur l'emplacement du Château-François, à Bordeaux, seront exposés, pendant un mois, dans le grand salon du Muséum, à commencer du 1<sup>er</sup> frimaire. Jusques-là, l'entrée de ce salon & de la galerie des tableaux est interdite.

— Les journaux ont annoncé la nomination d'un secré-

taire-général au ministère de l'intérieur. Il n'y a point de secrétariat-général à ce ministère, mais un bureau particulier du ministre, dont le citoyen Seipion Mourgue est le chef. (*Journal officiel*).

— On ne parloit autrefois des *couriers*, que sous le nom commun de *couriers*. On les désigne maintenant par leurs noms particuliers. On attache une sorte d'importance à révéler l'instant de leur départ, celui de leur arrivée; & on porte la précision jusqu'à calculer le tems de leurs courses... C'est qu'il est plus facile aujourd'hui d'écrire quelques pages sur le costume & la célérité d'un courrier que quelques lignes sur la nature de ses dépêches.

— On a arrêté le 24, vis-à-vis la rue des Bourdonnais, un individu vêtu décemment. Il étoit poursuivi par un marchand drapier de la rue Saint-Honoré, dans le magasin duquel il venoit de voler une pièce d'étoffe qu'il portoit le long de sa poitrine. Il refusoit de rendre l'objet à lui demandé, prétendant qu'il l'avoit acheté, lorsqu'un marchand de toiles, de la même rue, est survenu pour réclamer une pièce de toile qu'il avoit volée chez lui, quelques minutes avant, en faisant semblant de la marchander. Il nioit également le larcin, mais il en a été convaincu, puisqu'on a trouvé sous sa houpelande la toile réclamée. Les personnes qui étoient autour du voleur, desiroient qu'on le corrigéât; mais d'autres on exige qu'il fût conduit au poste de la Samaritaine. Alors ce voleur a tiré son couteau, se l'est enfoncé dans le flanc. Arrivé au corps-de-garde, il s'efforçoit d'élargir sa blessure avec ses doigts afin de se donner la mort.

— En annonçant l'*Histoire Naturelle du Paraguay*, par le frere du chevalier Azzara, nous avons émis le vœu de voir paroître l'*Histoire Politique de l'établissement des Jésuites dans ce même pays*. Nous apprenons aujourd'hui, avec grand plaisir, que notre vœu sera rempli, & que le citoyen Moreau de Saint-Mery, traducteur de la première, se propose de traduire également la seconde.

— Un citoyen de Thionville a fait une mise de 5 francs 55 cent. dans le second tirage de brumaire, sur les numéros suivans : 17-20-24-51-75; quatre de ces numéros sont sortis, savoir : 17-24-51-75; un quaterné par conséquent; lequel a produit ; savoir :

4 extraits à 25 cent. ....	15 fr.
6 aîmbes à 10 .....	162
4 ternes à 10 .....	2200
1 quaterné à 5 .....	3750

Total..... 6127.

— Le citoyen Charron, commissaire-général de police à l'Orient, écrit que dans la nuit du 17 au 18 brumaire, un incendie a dévoré le moulin à scier du bois situé dans cette ville, & dont la construction savante & coûteuse n'étoit achevée que depuis peu de tems. Cette fois les Anglais ne sont point accusés d'avoir contribué à cet accident. Un vent d'ouest, le plus impétueux qu'on ait senti dans ces parages, soufflant toute la nuit avec un fucur telle que les habitations les plus solides de l'Orient en paroisoient ébranlées, a brisé les crampons qui tenoient les aîles volumineuses du moulin. Livrées à la bourrasque, il n'a fallu que quelques minutes au frottement violent des pièces agitées par elle, pour devenir un incendie.

— Le préfet de Bordeaux a pris, le 19 de ce mois, un



arrêté pour la prompte réparation de la route de Paris en Espagne par Angoulême, Bordeaux & les Landes. Il est fortement à désirer que tous les préfets de la république s'occupent efficacement de cette branche d'administration. Déjà les couriers de Lyon à Paris sont retardés de vingt-quatre heures. Mais il est à craindre que la saison ne soit trop avancée pour donner à ces travaux le degré d'activité nécessaire à leur succès.

— Le ministre de la marine a fait passer dans tous les ports de la république l'ordre de surveiller toutes les marchandises venant d'Espagne.

— Les dernières lettres de Madrid annoncent que l'activité de la contagion commence à se ralentir; effet qu'on attribue aux approches de l'hiver, & qui, par cette raison, doit devenir moins équivoque de jour en jour.

#### V A R I É T É S.

##### Extrait du journal du siège de Malte.

Ce siège est une des opérations les plus mémorables de la guerre; l'histoire doit en recueillir un jour les principales circonstances: nous devons en offrir quelques-unes à nos lecteurs.

L'ouverture du siège peut dater du 17 fructidor an 6, par l'insurrection des Maltais. Dans le même tems on signaloit une escadre portugaise, & le port fut bloqué. Toutes les dispositions furent prises par les Français pour en assurer la défense. Dès les premiers jours, le général Vaubois reçut une sommation de la part de l'amiral portugais; il répondit: *Les Français n'entendent pas cette langue.*

Le 2<sup>e</sup> jour complémentaire, la garnison arrêta que le citoyen Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), commissaire du gouvernement à Malte, se rendroit auprès du directoire pour accélérer l'envoi des secours.

Le 4 vendémiaire an 7, l'ennemi livra plusieurs assauts au fort Chambray, & fut repoussé.

Le 15 frimaire, deuxième sommation faite par l'amiral Nelson, à laquelle le commandant français répond que la garnison est résolue de se défendre jusqu'à l'extrémité.

Le 12 brumaire, le commandant prend la résolution d'assister tous les jours à la distribution de la viande, pour en constater la quantité.

Le 21, le citoyen Doublet remplace le citoyen Regnaud dans l'emploi de commissaire du gouvernement.

Le 25, lettres circulaires adressées aux différens consuls de Cagliari, de Gènes, de Livourne, &c., pour en solliciter des vivres.

Le 29, les mendiens sont mis hors de la ville.

Le 10 frimaire, de cinq avisos expédiés de Toulon, un seul arrive à sa destination.

Le 17, quatrième sommation de la part des Anglais; le général Vaubois s'en réfère aux précédentes réponses.

Le 6 nivôse, on n'a plus de bled que pour six mois; il ne restoit qu'une vingtaine de bœufs pour les malades.

Le 28, on découvre dans la ville une conjuration dont l'objet étoit d'égorger la garnison & de livrer les forts aux Anglais; les chefs sont fusillés. Mais il résulte de cette découverte que les Français ne peuvent pas compter sur la fidélité de 25 Maltais.

Le 28 pluviôse, le port est plus sévèrement bloqué, & le commandant répond à une cinquième sommation avec la même fermeté qu'à toutes les autres.

Le 19 ventôse, la viande fraîche manquoit; le scorbut, le flux de sang & la cécité faisoient de grands ravages dans la ville; la garnison étoit diminuée d'un quart depuis le blocus.

Le 21 floréal, le général craint une nouvelle conspiration & prend ses mesures pour la faire échouer.

Le 9 thermidor, l'état de la caisse militaire force de diminuer la solde de tout grade.

Le 2 fructidor, sixième sommation.

Le 14, on manquoit de vinaigre; des barriques de vin de Sicile sont transformées en cette liqueur, nécessaire pour la salubrité des hôpitaux.

Le 19, l'amiral portugais fait demander une entrevue au commandant; elle est accordée; le fort Mannel est désigné pour le lieu de la conférence. L'amiral arrive, & à la vue des dispositions de la garnison, il s'en retourne sans avoir rempli sa mission: les tambours battoient l'air *Ça va.*

Le 1<sup>er</sup> vendémiaire an 8, on célèbre la fête de la république, & on constate la situation de la place. La population de la ville, par suite des évacuations, ne s'élevoit plus qu'à 9 mille âmes. Les magasins contenoient alors du bled pour huit mois, lard & bœuf pour quatre, vin pour trois, vinaigre pour deux, haricots pour cinq, eau-de-vie pour quatre.

Les denrées de commerce étoient au tarif suivant: une poule, 60 fr.; deux pigeons, 24; un lapin, 12; un œuf, 16 sols, du laitue, 18; viande de cheval, 2 fr. la livre; un rat, 2 fr.; le poisson, 6 fr. la livre, &c.

Le 24 vendémiaire, on apprend les victoires de Massena en Suisse, de Brune en Hollande, de Bonaparte à Boukir.

Le 30 frimaire, les distributions de vin & d'eau-de-vie cessent.

Le 12 ventôse, on apprend le désastre de la division aux ordres du contre-amiral Perrée; la consternation pénètre dans l'ame des assiégés.

Le 22 messidor, toutes les provisions de bois sont épuisées; les dissenteries se déclarent; les citernes sont desséchées; l'officier avoit vendu tout ce qu'il avoit. Dans cette situation désespérée, la garnison reçoit la huitième sommation. Le général français répond encore avec fermeté, & ne parle point de se rendre.

Le 15, il n'y avoit plus de bled que pour cinq jours. La garnison avoit perdu tout espoir d'être secourue. On tient conseil de guerre.

Le 17, la garnison entre en négociation avec le commandant des troupes anglaises, & la lettre suivante, adressée au ministre de la guerre par le général français, achève de peindre la situation de Malte au moment de sa reddition:

« Citoyen ministre, jusqu'à ce jour les précautions prises par le gouvernement pour nous ravitailler ont été infructueuses. Nous sommes au pain seul depuis le 15 thermidor, & ce pain va nous manquer, nous n'en avons plus que jusqu'an 20 du courant, il faudra que j'entre en négociation le 15, si rien ne nous arrive. Vous ne pouvez vous peindre le désespoir de cette brave garnison, qui ne voit aucun fruit des travaux & des privations qu'elle a supportées pendant deux ans, sauf la gloire qui ne peut lui être enlevée.

« Je partage sa façon de penser, & il ne faut rien moins que l'impossibilité physique pour me résoudre à capituler; mais nulle espèce de ressource: l'ennemi n'a point de magasins; il tient sur des bâtimens le peu de subsistances qu'il fournit à l'île. Il n'est donc aucun moyen de résister à la



plus entière famine. C'étoit pendant le dernier hiver sur-tout qu'il falloit nous fournir de quoi lasser l'ennemi. Dès les premiers jours du siège, nous avons su nous réduire à très-peu de chose. Nous espérons tous que la France rendra justice à notre conduite; mais cela ne satisfait pas de braves gens moins occupés d'eux que de leur patrie.

« Je compte demander qu'on nous conduise à Marseille. Si nous obtenons, comme je l'espère, de rentrer en France, nous pensons que vous voudrez bien donner des ordres pour que nous y trouvions des acomptes d'appriemens de solde. Que deviendroient ces pauvres officiers à qui il ne reste aucun moyen d'existence, & qui ne sont pas vêtus? La troupe aussi n'a sur le corps que des habits de toile. L'entrée de la saison rigoureuse lui rend nécessaires des habits de drap à son arrivée. Si nous obtenons toutes les conditions honorables que je demanderai, il vous restera une troupe qu'on peut conduire par-tout contre les ennemis de la république, quoiqu'elle ait grand besoin de repos.

Signé, VAUBOIS.

#### L I T T É R A T U R E.

Nous avons annoncé la reprise de l'Année littéraire, par T. L. Geoffroy, ancien rédacteur de cette ouvrage périodique. Le nom & le talent de l'auteur, les circonstances au milieu desquelles il reparait, & la manière dont il débute, nous imposent une sorte d'obligation de rendre compte des deux premiers numéros qui viennent de paraître à dix jours d'intervalle l'un de l'autre.

Le premier numéro contient l'analyse de l'Homme des Champs, ou les Géorgiques françaises, par Jacques Delille; celle de l'Histoire de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, par L. P. Ségur; & une lettre sur la Relation de l'Ambassade anglaise dans le royaume d'Avon, par le major Michel Symes.

On trouve dans le second numéro un extrait du Cours de Littérature ancienne et moderne, par J. F. Laharpe, & une lettre sur le Tableau politique de l'Europe, par le citoyen Ségur.

On ne peut nier d'abord que l'auteur, à son début, n'ait choisi dans la foule des livres qui se présentent sous sa main, ceux qui méritoient le mieux de fixer l'attention publique, avant toutefois que le Cours de Morale religieuse, par M. Necker, & les Mères rivales, par madame de Genlis, fussent venus la partager.

Un tel choix prouve à-la-fois son goût & son respect pour les convenances morales & littéraires; mais ce respect ne va pas jusqu'à suivre aveuglément la routine des décisions déjà portées dans les journaux pour ou contre les ouvrages sur lesquels il porte la sienne.

Il traite avec beaucoup de sévérité l'Homme des Champs & le Cours de Littérature; mais il motive son opinion: il prouve souvent ce qu'il avance; il avance des faits irrécusables, à côté d'une critique trop amère; & s'il n'est pas toujours équitable, il a au moins toujours l'air impartial. Voici comme il termine son extrait du premier de ces deux ouvrages:

« Sujet mal choisi, mal conçu, point de plan, nul ensemble, des détails charmans, des vers que Delille seul sait faire aujourd'hui; la manière d'Ovide plutôt que celle de Virgile, des défauts aimables que l'on consomme à regret, & qui n'en sont que plus dangereux; telle est mon opinion sur l'ouvrage intitulé: *Géorgiques françaises*, & qui ne répond nullement à son titre ».

« Ma sincérité à l'égard d'un écrivain, dont les talens & les malheurs méritent tant d'égards, prouve assez clairement qu'on n'a pas dessein de faire de l'Année littéraire un ouvrage de parti, comme on l'a dit. Eh! peut-il y avoir aujourd'hui d'autre parti que celui de la raison & du bien public? L'Année littéraire sera donc ce qu'elle doit être, un ouvrage de littérature. La liberté, la franchise seront sa physionomie. Si l'amitié a souvent le privilège de faire entendre des vérités sévères, pourquoi l'amour des arts n'auroit-il pas le même droit? »

Ce droit, il l'exerce non moins sévèrement sur le Cours de Littérature, par Laharpe; mais il commence ici par rendre justice au vrai talent de l'auteur:

« La nature, dit-il, ne lui avoit point donné le talent dramatique; aussi tout le monde convient que ses ouvrages de théâtre portent

l'empreinte de la foiblesse, & ne s'élèvent point au-dessus de cette médiocrité qu'un homme d'esprit & de goût atteint facilement dans tous les genres. Mais lorsque Laharpe a entrepris de discuter & d'analyser les ouvrages d'autrui, ses censures les moins bénévoles ont reconnu dans ce même écrivain, si impitoyablement traité, un critique habile, versé dans la connoissance des vrais principes de l'art, un littérateur plein de sagacité & de lumières, qui jusqu'alors avoit méconnu son génie & s'étoit ignoré lui-même ».

Voilà certes un éloge brillant, & qui plus est, mérité. En voici le correctif:

« Cependant, il faut en convenir, son Cours de Littérature, qui a déjà autant de volumes que le roman de Clélie, & qui n'est point encore achevé, ne peut point passer pour un édifice régulier. On n'en peut vanter ni le dessein, ni les proportions; les fondemens même n'en sont pas bien solides. & l'auteur a trouvé le secret de faire en dix volumes un ouvrage superficiel. Il a rassemblé confusément tous les extraits dont il avoit rempli les journaux, tous les matériaux de littérature qu'il avoit composés en différens tems; & de cette foule de matériaux, assez mal unis ensemble, il a élevé à la hâte un bâtiment dont les différentes parties ne présentent point à l'œil un ensemble agréable. Il a donné au public les cahiers informes d'un professeur, plutôt qu'un ouvrage bien fondu, bien dirigé, tel qu'on avoit droit de l'attendre d'un littérateur aussi distingué. Il semble qu'il ait été plus curieux de multiplier les volumes que de classer & d'approfondir ses matières. Ici, il se répand en dièses & sons prolixes; là, il étrangle son sujet; souvent il n'offre qu'une compilation de ce qu'on avoit écrit avant sur les différens genres de littérature ».

Un jugement aussi sévère, sur un ouvrage aussi généralement estimé, avoit besoin d'être appuyé de plus de preuves, & de preuves plus convaincantes que celles qui sont alléguées par notre critique. Il est vrai qu'il promet d'y revenir, & on a besoin de cette promesse pour ne pas le soupçonner de quelque vieux ressentiment.

Il nous semble encore qu'un écrivain critique est obligé plus qu'un autre de soigner son style & de varier ses formules. Le citoyen Geoffroy paroit en avoir adopté une de préférence & qu'il répète presque à chaque page... Elle consiste dans ce mot: *assez*, avec lequel il semble modifier tous ses jugemens; mais par lequel, en effet, il les atténue & les rend vagues. Nous en citerons deux ou trois exemples.

« En général, dit-il, la littérature ancienne n'a para traitée assez superficiellement.

Et plus loin: Ce poète (Térence), me paroit assez légèrement apprécié dans le Cours de Littérature, & ceux qui n'ont point lu ses comédies, n'en remporteront qu'une idée assez vague.

« Le jugement de Laharpe sur l'Heauton-Tymoumenos est très-hazardé. On trouve dans cette pièce une peinture admirable du cœur humain & une intrigue assez vicieusement conduite. »

Il paroit trois numéros de l'Année littéraire par mois. Le prix de l'abonnement est de 56 fr. par an, 18 fr. pour six mois & 10 fr. pour trois mois. On s'abonne à Paris, chez Setier & d'Hotange, rue Saint-Jacques, n. 51, au-dessus de la place Cambrai.

#### Bourse du 26 brumaire.

Rente prov., 23 fr. 25 c. — Tiers consol., 33 fr. 50 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 54 c. — Bons d'arrérage, 84 fr. 88 c. — Bons pour l'an 8, 93 fr. 60 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c. — Coupures, 84 fr. 00 c.

Description des pyramides de Djézé, de la ville du Kaire & de ses environs, y compris Djézé, le Mekia & l'île de Rhouda; par J. Grobert, chef de brigade d'artillerie, membre de l'Institut de Bologne. Un vol. in-4°, orné de trois grandes planches & de plusieurs vignettes. Prix, 4 fr. 50 cent., & 5 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Girardin, au cabinet littéraire, palais du Tribunal; Rémont, libraire, quai des Augustins, n. 41; Legerot, imprimeur, dans le jardin des ci-devant capucines, place Vendôme.

Description des gîtes de minéral, forges, salines, verreries, &c. de la Lorraine méridionale, par feu Dietrich, membre de l'académie des sciences, maire de Strasbourg en 1790; deux vol. in-4°, composant les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> & 6<sup>e</sup> parties. A Paris, chez Didot jeune, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n. 22; & Levrault freres, libraires, quai Malaquais, n. 22.